

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 15 DECEMBRE 2006

Afférents au Comité Syndical	220
En exercice	220
Qui ont pris part à la délibération	113

L'an deux mille six

et le : 15 décembre

à 20 heures 00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur PATRICE GROFF

Date de la convocation

6 décembre 2006

Nombre de Membres présents : 113

Date d'affichage

6 décembre 2006

Monsieur Vincent FLEURY est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**INDEMNITE DE
CONSEIL ALLOUEE
AUX COMPTABLES
DU TRESOR**

**INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES
DU TRESOR**

En vertu de l'article 3 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, le Comité Syndical, par 113 voix pour et 0 voix contre, décide d'accorder :

VOTE :

POUR : 113

CONTRE : 0

- au titre de l'indemnité de conseil : 100 % de la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des trois dernières années comme suit :

du 1^{er} janvier au 1^{er} novembre 2005 à Monsieur Bertrand JENIN
du 2 novembre au 31 décembre 2005 à Madame Christiane WATHY

**DELIBERATION
N° 2006/08**

En vertu de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 :

- au titre de la confection des budgets : le taux forfaitaire en vigueur comme suit :

du 1^{er} janvier au 1^{er} novembre 2005 à Monsieur Bertrand JENIN
du 2 novembre au 31 décembre 2005 à Madame Christiane WATHY.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Patrice GROFF

après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du 15 décembre 2006